



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 13 DECEMBRE 2017**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil dix-sept, le 13 décembre, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 10 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 16

ABSENTS EXCUSES : 5

ABSENTS : 2

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- 1 Pris en compte la démission de Mme Denise VOUILLON et installé comme nouveau conseiller municipal Rafaël SOLIS
- 2 Approuvé la décision modificative n°1 pour le budget de la commune
- 3 Autorisé le mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du BP
- 4 Voté les taux pour la surtaxe eau pour la part communale
- 5 Voté la demande subvention au SIEL dans le cadre de l'appel à projet « Révolution » pour les travaux de la salle polyvalente
- 6 Validé le transfert de compétence au SIEL relative à l'IRVE, installations de recharge de véhicules décarbonés, et sollicite la mise en place d'une borne pour véhicule électrique et hybride rechargeable
- 7 Approuvé les tarifs du golf pour 2018
- 8 Approuvé les ouvertures dominicales pour 2018
- 9 Validé la convention pour la dématérialisation des actes avec la Préfecture

Le Maire,

Christophe BRETTON